

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

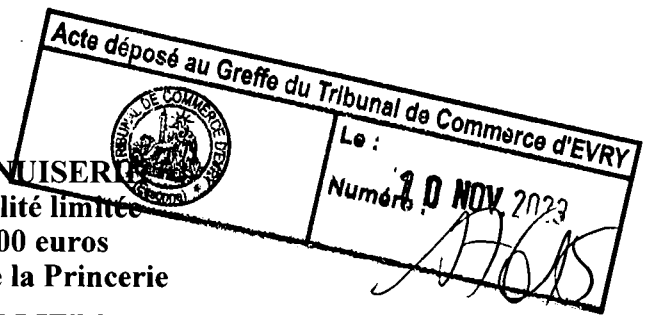
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 02361 Numéro SIREN : 483 578 647 Nom ou dénomination : A M D S MENUISERIE
--

Ce dépôt a été enregistré le 10/11/2023 sous le numéro de dépôt 17615

SARL A M D S MENUISERIE
Société à responsabilité limitée
au capital de 25 000 euros
Siège social : 3 Clos de la Prinerie
91470 ANGERVILLIERS

483 578 647 RCS EVRY



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 30 JUIN 2023
PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le trente, à dix-neuf heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.
Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Madame Maria DE SOUSA, propriétaire d'une part
ci 1 part
- Monsieur Antonio REGO DE SOUSA, propriétaire de quatre-vingt-dix-neuf parts
ci 99 parts

Les associés présents possèdent la totalité des parts composant le capital social.

Monsieur Antonio REGO DE SOUSA préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Feuille de présence ;
- Rapport de gestion de la gérance ;
- Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce, approbation des conventions qui y sont mentionnées ;
- Texte des projets de résolutions.

(Handwritten signatures)

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, quitus à la gérance ;
- Affectation des résultats ;
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce, approbation des conventions qui y sont mentionnées ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture :

- Du rapport de gestion de la gérance,
- Du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve ledit rapport de gestion et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 lesquels font apparaître un bénéfice de 6 610 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 6 610 euros de la manière suivante :

- 6 610 euros au compte « Autres réserves ». Le solde de ce dernier passe ainsi de 45 130 euros à 51 740 euros.



Conformément aux dispositions de l'article 158 du CGI, l'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes sont intégralement éligibles à l'abattement de 40%, étant précisé que cet abattement est réservé aux associés personnes physiques.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2021	0		
2020	0		
2019	0		

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

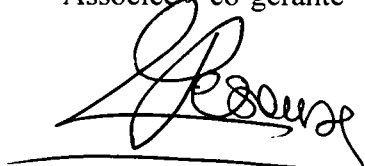
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

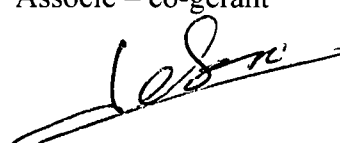
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant.

Mme Maria DE SOUSA
Associée - co-gérante



M. Antonio REGO DE SOUSA
Associé - co-gérant



SARL A M D S MENUISERIE
Société à responsabilité limitée
au capital de 25 000 euros
Siège social : 3 Clos de la Princerie
91470 ANGERVILLIERS

483 578 647 RCS EVRY

RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES
CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L. 223-19 DU
CODE DE COMMERCE
Exercice clos le 31 décembre 2022

Chers associés,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous demandons d'en prendre acte.

Fait à Angervilliers,
Le 30 juin 2023

La Gérance



SARL A M D S MENUISERIE
Société à responsabilité limitée
au capital de 25 000 euros
Siège social : 3 Clos de la Princerie
91470 ANGERVILLIERS

483 578 647 RCS EVRY

RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 30 JUIN 2023

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaires 2022 a augmenté par rapport à l'exercice précédent puisqu'il est passé de 302 375 euros à 345 089 euros.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

À l'exception de la crise sanitaire liée au Covid-19 qui a perduré en 2022, aucun autre évènement n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous espérons pouvoir réaliser un chiffre d'affaires supérieur à celui de 2022.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.



EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- Le chiffre d'affaires hors taxe s'est élevé à 345 089 euros contre 302 375 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 14.13 % ;
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 339 319 euros contre 338 601 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 0.21 % ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 329 781 euros contre 324 412 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 1.53 % ;
- Le résultat d'exploitation ressort à 9 537 euros contre 14 189 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (32.79) % ;
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 96 776 euros contre 110 544 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (12.45) % ;
- Le montant des charges sociales s'élève à 41 403 euros contre 41 298 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 0.25 % ;
- L'effectif salarié moyen s'élève à 2 salariés contre 3 au titre de l'exercice précédent ;

Compte tenu d'un résultat financier de (298) euros contre (234) euro au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 9 239 euros contre 13 955 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de (33.79) %.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de 2 629 euros contre 9 433 euros au titre de l'exercice précédent, de l'impôt sur les bénéfices de 0 euro contre 0 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 6 610 euros contre une perte de 4 522 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 46.17 %.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 352 973 euros contre 315 673 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de (11.82) %.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

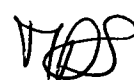
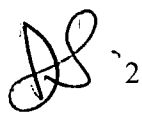
Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 6 610 euros de la manière suivante :

- 6 610 euros au compte « Autres réserves ». Le solde de ce dernier passe ainsi de 45 130 euros à 51 740 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 158 du CGI, l'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes sont intégralement éligibles à l'abattement de 40%, étant précisé que cet abattement est réservé aux associés personnes physiques.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2021	0		
2020	0		
2019	0		

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement telles que mentionnées à l'article 39-4 du Code général des impôts, au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

M. Antonio REGO DE SOUSA
Gérant associé



SARL A M D S MENUISERIE
Société à responsabilité limitée
au capital de 25 000 euros
Siège social : 3 Clos de la Princerie
91470 ANGERVILLIERS

483 578 647 RCS EVRY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU 30 JUIN 2023

TEXTES DES PROJETS DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve ledit rapport de gestion et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 lesquels font apparaître un bénéfice de 6 610 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 6 610 euros de la manière suivante :

- 6 610 euros au compte « Autres réserves ».

Le solde de ce dernier passe ainsi de 45 130 euros à 51 740 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 158 du CGI, l'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes sont intégralement éligibles à l'abattement de 40%, étant précisé que cet abattement est réservé aux associés personnes physiques.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :



Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2021	0		
2020	0		
2019	0		

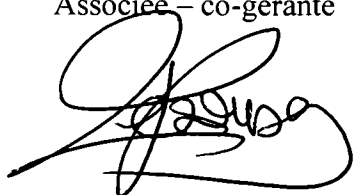
TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Mme Maria DE SOUSA
Associée – co-gérante



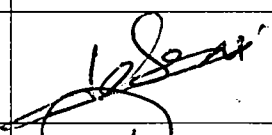
M. Antonio REGO DE SOUSA
Associé – co-gérant



SARL A M D S MENUISERIE
Société à responsabilité limitée
au capital de 25 000 euros
Siège social : 3 Clos de la Prinerie
91470 ANGERVILLIERS

483 578 647 RCS EVRY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 30 JUIN 2023
FEUILLE DE PRESENCE

Associés	Nombre de parts	Nombre de voix	Signature
Monsieur REGO DE SOUSA Antonio 3 Clos de la Prinerie 91470 ANGERVILLIERS	99	99	
Madame DE SOUSA Maria 145 Rue des Près de la Fontaine 78830 MOUTIERS	1	1	

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés pouvoirs,
arrêtée à deux associés présents ou représentés possédant ensemble les parts.

Le Président,



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	77 734	39 412	38 321	588	37 733	NS
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	600		600	600		
Total II		78 334	39 412	38 921	1 188	37 733	NS
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens	115 825		115 825	125 236	9 411	7.51
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	122 312		122 312	91 711	30 600	33.37
	Autres créances	52 001		52 001	49 548	2 453	4.95
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	22 580		22 580	43 861	21 281	48.52
	Charges constatées d'avance (3)	1 335		1 335	4 130	2 795	67.68
	Total III	314 052		314 052	314 485	434	0.14
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		392 385	39 412	352 973	315 673	37 299	11.82

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 25 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	25 000	25 000		
	Réserves				
	Réserve légale	2 500	2 500		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	45 130	40 608	4 522	11.13
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	6 610	4 522	2 088	46.19
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	79 240	72 630	6 610	9.10
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	34 987	45 058	10 072	22.35
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	46 515	35 879	10 636	29.64
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 459	21 644	11 815	54.59
	Dettes fiscales et sociales	87 769	90 466	2 697	2.98
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	71 003	49 996	21 007	42.02
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	273 733	243 044	30 689	12.63
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	352 973	315 673	37 299	11.82

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

273 733 243 044

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	345 089		345 089	302 375		42 714	14.13
Chiffre d'affaires NET	345 089		345 089	302 375		42 714	14.13
Production stockée			9 411	34 992		44 404	126.89
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			3 640	1 233		2 407	195.25
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			339 319	338 601		718	0.21
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			12 118	27 534		15 416	55.99
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			129 745	103 920		25 825	24.85
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			36 022	36 389		368	1.01
Impôts, taxes et versements assimilés			5 164	4 231		932	22.03
Salaires et traitements			96 776	110 544		13 768	12.45
Charges sociales			41 403	41 298		105	0.25
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 257	145		4 112	NS
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			4 297	350		3 947	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			329 781	324 412		5 369	1.66
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			9 537	14 189		4 651	32.78
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022	31/12/2021	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	298	234	64	27.35
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	298	234	64	27.35
2. Résultat financier (V-VI)	298	234	64	27.35
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	9 239	13 955	4 716	33.79
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	971	14	956	NS
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	971	14	956	NS
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 600	9 447	5 847	61.90
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	3 600	9 447	5 847	61.90
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	2 629	9 433	6 804	72.13
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	340 289	338 615	1 674	0.49
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	333 679	334 093	414	0.12
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	6 610	4 522	2 088	46.19

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

AMDS MENUISERIE

3 CLOS DE LA PRINCERIE

91470 ANGERVILLIERS

ANNEXE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

CABINET SEROC AUDIT

70 A AVENUE DE NORMANDIE

PLA 222 BAT E5

94150 RUNGIS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 352 972.75 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 345 089.34 Euros et dégageant un bénéfice de 6 610.02 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :
Néant

Permanence des méthodes

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Néant

Il n'existe pas d'immobilisation décomposable.

Les amortissements sont pratiqués sur la durée d'utilisation.

Les nouvelles règles de comptabilisation des actifs par composant sont appliquées depuis 2006.

Informations générales complémentaires

Néant

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	35 010		41 990
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	733		
TOTAL	35 744		41 990
Prêts, autres immobilisations financières	600		
TOTAL	600		
TOTAL GENERAL	36 344		41 990

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			77 000	77 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			733	733
TOTAL			77 734	77 734
Prêts, autres immobilisations financières			600	600
TOTAL			600	600
TOTAL GENERAL			78 334	78 334

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	35 010	4 012		39 023
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	145	244		390
TOTAL	35 156	4 257		39 412
TOTAL GENERAL	35 156	4 257		39 412

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	4 012				
Matériel de bureau informatique mobilier	244				
TOTAL	4 257				
TOTAL GENERAL	4 257				

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	600	600	
Autres créances clients	122 312	122 312	
Personnel et comptes rattachés	1 097	1 097	
Taxe sur la valeur ajoutée	49 600	49 600	
Débiteurs divers	1 303	1 303	
Charges constatées d'avance	1 335	1 335	
TOTAL	176 247	176 247	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	34 987	34 987		
Fournisseurs et comptes rattachés	33 459	33 459		
Personnel et comptes rattachés	4 754	4 754		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 516	13 516		
Taxe sur la valeur ajoutée	66 915	66 915		
Autres impôts taxes et assimilés	2 585	2 585		
Groupe et associés	46 515	46 515		
Autres dettes	71 003	71 003		
TOTAL	273 733	273 733		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	10 067			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	250.0000	100			100

Provision spéciale de réévaluation

Néant

Variations de la réserve de réévaluation

Néant

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

Néant

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Néant.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, y compris les droits de mutation, honoraires et frais d'actes.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de transport	Linéaire	3 ans à 5 ans
Matériel de bureau et inf	Linéaire	3 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Néant

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Néant

Opérations à long terme

Néant

Produits nets partiels sur travaux en cours

Néant

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Néant

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Néant

Disponibilités en devises

(PCG Art. 420-7 et 420-8)

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	39 708
Total	39 708

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	17
Dettes fiscales et sociales	5 155
Autres dettes	1 022
Total	6 194

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 335
Total	1 335

Primes de remboursement des obligations

(Code du Commerce Art. R 123-185; PCG Art.831-3)

Néant

Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

(PCG Art. 946-66 et 947-76)

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Ouvriers	2
Total	2

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

Engagements financiers

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Néant

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Néant